

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة العمل و التشغيل والضمان الاجتماعي
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE

Allocution de Monsieur Tayeb LOUH, Ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, lors de la commémoration du 90^{ème} anniversaire de la création de l'OIT

Avril 2009

**Projet d'allocution de Monsieur le Ministre
à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de la création de l'OIT**

**Monsieur le SG de l' UGTA,
Madame la directrice du Bureau de l'OIT à Alger,
Messieurs les présidents des organisations patronales,
Mesdames et messieurs,**

Permettez moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue, en cette occasion mémorable, où nous célébrons, à l'instar de l'ensemble des mandants tripartites dans le monde, le 90^{ème} anniversaire de la création de l'Organisation Internationale du Travail.

Cette commémoration est l'occasion pour nous de s'arrêter sur le long chemin parcouru par notre organisation, ses réalisations et les acquis glanés dans le monde du travail.

Créée en 1919, soit à la fin de la première guerre mondiale, l'OIT s'est fixée comme objectif fondamental la réalisation de la justice sociale dans le monde, seul fondement à même d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la Constitution de l'OIT a été élaborée par la Commission de la législation internationale du travail, créée par la Conférence de la paix réunie à Paris et à Versailles.

Initiée à l'issue d'un conflit mondial sans précédent à l'époque, la création de l'OIT est également considérée comme la réponse de la communauté internationale aux préoccupations d'ordre sécuritaire, humanitaire, politique et économique.

Seule institution multilatérale dans le monde à structure tripartite « gouvernements, employeurs, travailleurs », l'OIT constitue la tribune internationale par excellence pour le traitement de toutes les questions relatives au monde du travail

Elle a pour vocation de promouvoir et de mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail ; d'accroître les possibilités pour les hommes et les femmes d'obtenir un emploi et un revenu décents,

d'accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous, et de renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Ce sont ces valeurs, et l'action engagée pour les concrétiser, qui ont valu à l'Organisation le Prix Nobel de la Paix en 1969.

Pour atteindre les quatre objectifs fondamentaux que je viens de rappeler, l'OIT s'est investie dès sa création dans des missions normatives, de recherche, de conseil, de partage d'information et de coopération technique.

A ce titre, la promotion du concept de travail décent, défini comme la possibilité pour toutes les femmes et les hommes d'obtenir un travail dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine, constitue aujourd'hui la priorité de l'action de l'OIT.

Mesdames et messieurs,

Comme vous le savez, l'Algérie adhéra à l'OIT dès le recouvrement de son indépendance en 1962, et ratifia la plupart des conventions et recommandations internationales du travail au cours du mois d'octobre de la même année et compte aujourd'hui, avec 59 conventions ratifiées dont les huit conventions fondamentales, parmi les pays qui totalisent le plus grand nombre de ratifications.

Les relations entre l'Algérie et l'OIT ont été renforcées à l'occasion de la visite de Son Excellence Monsieur le Président de la République, en qualité d'invité d'honneur de la 93^{ème} Conférence Internationale du Travail qui s'est tenue à Genève en juin 2005, à l'invitation de Monsieur Juan Somavia, Directeur Général du BIT.

Son Excellence, Monsieur le Président de la République y a prononcé un discours où il réaffirma que l'Algérie adhérait pleinement aux principes fondateurs de l'OIT, et déclara que « *toute nouvelle modernité humaniste n'a de sens que si tout est mis en œuvre pour assurer le droit à un emploi décent pour toutes les personnes en âge et capables de travailler* »

Son Excellence insista également dans son discours, sur la noblesse des missions de l'OIT qui lui a permis de dépasser les turbulences qui ont affecté la monde contemporain.

Fondée sur cet engagement, la législation nationale est en totale conformité avec les conventions et recommandations de l'OIT, qu'il s'agisse de celles portant sur les conditions du travail décent notamment en matière de création

d'opportunités d'emploi, ou de l'égalité de tous, hommes et femmes, en droits et en devoirs.

Par ailleurs, la législation nationale, se fondant sur les principes et règles de l'OIT, consacre le dialogue social en tant que moyen privilégié de prévention et de règlement des conflits de travail et concourant à la réalisation des objectifs économiques et sociaux, dans un climat social serein.

Dans ce cadre, il est bon de rappeler que notre pays a enregistré une avancée appréciable en matière de dialogue et de concertation entre les partenaires économiques et sociaux, que ce soit dans le cadre des rencontres bipartites, au nombre de 14, entre le Gouvernement et l'UGTA, ou des rencontres tripartites, au nombre de 12, entre le Gouvernement, le Patronat et l'UGTA, rencontres qui ont permis d'associer les partenaires sociaux à la prise de décisions dans les différents domaines de la vie économique et sociale.

Dans ce contexte, il est utile de rappeler que l'année 2006 constitue une année de référence en matière de dialogue social en Algérie, puisqu'elle a été marquée par un évènement d'importance, en l'occurrence la conclusion du Pacte National Economique et Social au cours de la rencontre tripartite tenue le 29 septembre 2006 ; Une réunion tripartite d'évaluation du pacte s'est tenue fin décembre 2008.

Le pacte, qui est une réponse aux attentes des partenaires économiques et sociaux, fixe les objectifs à atteindre ainsi que les règles et principes devant guider la conduite de l'économie nationale, sans oublier la contribution attendue de chaque partenaire pour l'atteinte des objectifs du pacte et, en définitive, pour promouvoir le développement économique et social de notre pays, et faire face aux défis auxquels le monde est exposé, et qui sont le fait d'évènements conjoncturels, mais également pour construire une économie diversifiée.

Rappelons aussi que cette grande réalisation qu'est la conclusion de ce pacte a été saluée par le Directeur Général du BIT qui présenta en cette occasion les félicitations de l'Organisation Internationale du travail à Son Excellence, Monsieur le Président de la République.

Le pacte national économique et social a également été salué par les organisations internationales d'employeurs et e travailleurs.

Mesdames et messieurs,

Dans le domaine de l'emploi, qui constitue l'une des priorités de la politique nationale de développement, il importe de souligner l'adoption en 2008 par le Gouvernement d'un plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, fondée sur une approche économique privilégiant l'insertion dans le secteur productif et la valorisation de la ressource humaine par un soutien multiforme des actions de formation.

Dans ce même ordre d'idées, il conviendra de rappeler les différentes mesures incitatives prévues par la législation nationale en matière d'allègements fiscaux et parafiscaux visant à encourager la création d'emplois et l'amélioration des qualifications de la main d'œuvre.

Mesdames et messieurs,

La mise en œuvre des politiques visant à promouvoir le travail décent, tel que défini, requiert une administration efficiente dotée des moyens d'intervention nécessaires, notamment les instruments de contrôle.

Dans ce contexte, les mesures prises pour le renforcement de l'inspection du travail procèdent de la volonté des pouvoirs publics d'assurer le respect de la législation du travail dans sa plénitude.

A cet effet, l'inspection du travail a bénéficié d'un programme visant à adapter son organisation territoriale tant au niveau central qu'au niveau local, et à renforcer ses capacités d'intervention à travers une dotation conséquente en moyens matériels et la mise en œuvre d'un programme de valorisation de sa ressource humaine.

Mesdames et messieurs,

La commémoration du 90^{ème} anniversaire de la création de l'OIT s'effectue au moment où le monde traverse une crise économique précédée d'une crise financière, marquée par le manque de confiance des opérateurs financiers et la spéculation ; elle eut des conséquences néfastes sur la scène économique et sociale mondiale, qu'illustrent le recule de la croissance et la perte d'emplois.

Cette situation a fait que des voix s'élèvent de plus en plus pour demander plus de justice dans les relations économiques internationales et la réforme des organisations et institutions internationales y afférentes.

Partant de cette évaluation et des constats qui ont pu être établis, il devient impératif aujourd'hui pour l'OIT d'adapter ses structures et organes aux mutations en cours dans les relations internationales, afin d'assurer en son

sein une représentation équitable et juste entre les différentes régions du monde.

Les pays les plus industrialisés continuent d'occuper de façon permanente 10 sièges sur les 56 que compte le groupe des gouvernements au sein du Conseil d'administration du BIT, alors que l'Afrique continue à y revendiquer l'augmentation de son taux de représentation, étant donné qu'elle constitue le continent qui renferme le plus grand nombre de mandants au sein de l'OIT.

Bien qu'un amendement à la Constitution de l'OIT ait été voté en 1986, à l'effet de doubler la représentation de toutes les régions et d'abroger les sièges permanents, il n'en demeure pas moins que cette réforme tarde à se concrétiser en l'absence du quorum de ratifications nécessaires.

Pour terminer, nous espérons de la prochaine Conférence internationale du travail, la 98^{ème}, qui se tiendra à Genève du 3 au 19 juin prochain, qu'elle soit l'occasion d'approfondir la réflexion et le débat sur le principal thème inscrit à son ordre du jour et relatif aux effets de la crise économique mondiale, et que des recommandations et des voies de solution en découleront, recommandations qui soient à la mesure des défis auxquels le monde, et notamment les pays du Sud sont aujourd'hui confrontés.

Je vous remercie.